

Kit pochoir extincteur : Pochoir + aérosols + ruban de masquage

Référence : B1180067



DESCRIPTION :

Identifiez facilement l'emplacement de **vos extincteurs** grâce à ce kit complet avec **pochoir et peinture**

Matière PVC réutilisable et souple.

Facilitez vous les achats avec ce kit complet !

INFORMATION PRODUIT

Dans l'ensemble de votre établissement, **vos entrepôts** ou zone de **stockage**, il est important de pouvoir identifier l'emplacement de vos extincteurs.

Réalisez facilement votre **marquage au sol ou mural**, et de manière **permanente** avec ce kit complet et économique. Indispensable pour l'identification des équipements **incendie**.

Le kit comprend :

- 1 **pochoir PVC** 500 x 400 (extérieur 700 x 700 mm) épaisseur 2 mm
- 1 **aérosol de 750 ml coloris blanc** (rendement environ 7,5 m2)
- 1 **aérosol de 750 ml coloris rouge** (rendement environ 7,5 m2)
- 1 **ruban de masquage 50 mm x 50 m**

Utilisable en intérieur et extérieur.

Caractéristique de la peinture :



Par Courrier

408 rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL



Par Téléphone

03 74 09 47 01
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet

www.securinorme.com
mail : contact@securinorme.com

- Peinture aérosol LONGUE TENUE, type ester époxy avec résine haut de gamme. Aspect du film : Satiné/Brillant
Séchage 20 ° C et 60 % d'hygrométrie : - Au toucher : 30 minutes - Circulable : 24 heures
- Résistance à l'abrasion : Excellente
- Résistance chimique : Très bonne
- Aérosol de 750ml net

ARRÊTÉ DU 4 NOVEMBRE 1993 RELATIF À LA SIGNALISATION DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ AU TRAVAIL

Article 10

Les équipements de lutte contre l'incendie doivent être identifiés par une coloration des équipements et par un panneau de localisation ou une coloration des emplacements ou des accès aux emplacements dans lesquels ils se trouvent.

La couleur d'identification de ces équipements est rouge.

La surface rouge doit être suffisante pour permettre une identification facile.

Les panneaux prévus à l'annexe II, point 6, doivent être utilisés en fonction des emplacements de ces équipements.

Article R 4227-33 du code du travail : *Les installations d'extinction font l'objet d'une signalisation durable aux endroits appropriés.*



Par Courrier

408 rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL



Par Téléphone

03 74 09 47 01
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet

www.securinorme.com
mail : contact@securinorme.com